

2024

Manille, Philippines | 16 au 18 octobre 2024

Forum sur la politique d'investissement

Faire progresser la réforme pour le développement durable



RAPPORT DU FORUM

Promouvoir la cohérence pour la gouvernance des investissements durables

aligner les dimensions économiques, sociales et
environnementales

Novembre 2024

Introduction

La 16^{ème} édition du Forum sur la politique d'investissement (FPI) s'est déroulée à Manille, aux Philippines, du 16 au 18 octobre 2024. Elle était organisée par l'IISD et accueillie par le gouvernement des Philippines. Le FPI 2024 a reflété le « thème supérieur » pluriannuel du FPI, « **Promouvoir la cohérence pour la gouvernance des investissements durables** ». Dans ce cadre, la 16^{ème} édition s'est concentrée sur l'**alignement des dimensions économiques, sociales et environnementales**.

Un total de 84 participants représentant 35 gouvernements de pays en développement et 10 organisations régionales et internationales ont assisté à l'événement en personne. Au cours des trois jours, le FPI 2024 a tenu 13 sessions distinctes, y compris des tables rondes, des ateliers (sessions en petits groupes), des séances d'information et des allocutions.

Premier jour

mercredi 16 octobre

Cérémonie d'ouverture et allocution de bienvenue

S.E. Ceferino S. Rodolfo, Sous-secrétaire (Vice-ministre), Promotion du développement industriel et de l'investissement, Responsable, Agence des investissements, Philippines, a prononcé l'allocution d'ouverture, souhaitant la bienvenue aux participants à Manille, aux Philippines, pour la 16^{ème} édition du FPI.



M. Rodolfo a évoqué la manière dont le FPI est devenu une plateforme vitale permettant aux pays de partager des idées et des expériences précieuses en vue de renforcer la croissance économique durable. Il a mis en exergue le [modèle d'accord d'investissement pour le développement durable publié par l'IISD en 2005](#), le premier modèle à lier la gouvernance de l'investissement et le développement durable, ainsi que la manière dont ce modèle a contribué à façonner les négociations internationales en matière d'investissement. Il a ajouté que la quête de développement durable a accentué la nécessité d'équilibrer l'innovation et la protection de l'environnement ainsi que d'autres parties prenantes afin de faire progresser les secteurs stratégiques et émergents. Cela s'est traduit par l'adoption d'outils et d'exigences non fondés sur le marché, tels que les exigences en matière de contenu local. Les obstacles à l'investissement et au commerce sont également en augmentation, ce qui accroît l'importance des mesures de facilitation de l'investissement, a noté M. Rodolfo.

Nous devons nous engager à respecter les règles et à les réexaminer pour nous assurer qu'elles restent pertinentes. M. Rodolfo a conclu qu'il était possible de réexaminer d'anciennes idées qui peuvent avoir une nouvelle pertinence, mais surtout, que nous devons rester ouverts d'esprit et faire preuve de créativité dans nos délibérations.

Nathalie Bernasconi-Osterwalder, Vice-présidente des stratégies mondiales et Directrice générale pour l'Europe de l'IISD, a prononcé l'allocution d'ouverture au nom de l'IISD. Mme Bernasconi-Osterwalder s'est penchée sur les récents changements dans la dynamique mondiale du pouvoir et les tensions économiques qui transforment notre approche de la gouvernance économique. Elle a expliqué combien la concurrence pour le commerce et l'accès aux ressources naturelles vitales en Asie, en Amérique latine et en Afrique, en particulier aux minéraux essentiels à la transition énergétique, s'est intensifiée. Mme Bernasconi-Osterwalder a souligné que ces dynamiques changeantes accentuent la nécessité d'établir des cadres d'investissement robustes qui harmonisent les priorités économiques, sociales et environnementales tout en préservant les droits humains.

Selon elle, les gouvernements reconnaissent l'importance d'intégrer ces priorités dans les cadres d'investissement, et des progrès notables ont été accomplis dans les processus de réforme régionaux et internationaux. Toutefois, certaines initiatives de réforme progressent lentement, ou s'écartent des objectifs de développement durable, suscitant des doutes quant à leur efficacité.

Bernasconi-Osterwalder a présenté le thème du FPI 2024, la cohérence horizontale, plantant le décor pour explorer, pendant trois jours, la manière dont les lois et les politiques d'investissement s'alignent sur des domaines cruciaux, notamment le changement climatique, la protection de l'environnement, les droits humains et la réforme fiscale. S'inspirant de la résilience des Philippines, Mme Bernasconi-Osterwalder a conclu que nous pouvions travailler de concert pour créer un cadre d'investissement mondial cohérent et durable.



Session structurée de brise-glace et de mise en réseau

Facilitatrices : Kudzai Mataba, Analyste, IISD ; Florencia Sarmiento, Conseillère politique, IISD

Cette session de brise-glace a permis aux participants de reprendre contact, d'examiner les progrès réalisés depuis l'édition 2023 du FPI au Panama et de partager leurs avis sur la [boîte à outils du Forum \[de Panama\] pour la cohérence institutionnelle](#), élaborée à la fin du FPI de l'année dernière.

Les participants ont échangé sur la manière dont ils ont utilisé la boîte à outils. Certains pays l'ont utilisée pour créer un groupe de travail chargé de promouvoir la cohérence institutionnelle et d'identifier les problèmes de cohérence entre les engagements en matière d'investissement et d'autres obligations, telles que l'Accord de Paris sur le changement climatique, et les droits humains. Si les participants ont souligné que la boîte à outils s'est avérée précieuse, en particulier pour les agences de promotion de l'investissement, ils ont relevé la nécessité d'une diffusion plus large dans les ministères concernés afin de traiter efficacement les thèmes transversaux.

Pour la suite, les participants ont recommandé des formations ciblées et des documents d'orientation pour soutenir la mise en œuvre des mécanismes de coordination les plus complexes proposés dans la boîte à outils.

Allocution d'ouverture

Le professeur Surya Deva, rapporteur spécial des Nations Unies sur le droit au développement, a prononcé l'allocution d'ouverture du FPI 2024. Dans son allocution, M. Deva a souligné l'urgence de repenser l'architecture de l'investissement, qui n'a pas réussi à attirer des investissements durables. Il a critiqué les approches étroites du développement qui ne tiennent pas compte des bénéficiaires des investissements, soulignant en quoi cette approche sape les efforts déployés pour la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD). Il a souligné que le fait de donner la priorité au développement plutôt qu'aux préoccupations environnementales exacerbe les crises des droits humains et du climat, et que le fait de considérer les investissements uniquement comme des créateurs d'emplois peut conduire à l'exploitation des travailleurs.

Il a noté le manque de transparence dans les négociations en matière d'investissement, en particulier en ce qui concerne les concessions fiscales, ce qui peut conduire à des pratiques préjudiciables telles que l'érosion de la base d'imposition. Il a également souligné les déséquilibres de pouvoir dans les traités d'investissement existants, notamment à travers les mécanismes de règlement des différends entre investisseurs et États (RDIE), qui favorisent les investisseurs et excluent les communautés affectées.

Pour relever ces défis, M. Deva a préconisé de maximiser le concept de « droit au développement », qui englobe les dimensions sociales, économiques, environnementales et culturelles. Il a proposé une approche de l'investissement centrée sur la planète afin de garantir la durabilité écologique. M. Deva a également appelé à la réforme des institutions de gouvernance mondiale afin de mieux refléter les priorités des pays en développement, et a souligné l'importance de résoudre les conflits mondiaux pour favoriser l'investissement durable.



Conformément au thème du FPI 2024 sur la cohérence horizontale entre les domaines politiques, M. Deva a mis en lumière plusieurs négociations et politiques clés dans l'espace du développement et de l'environnement que les décideurs en matière d'investissement devraient suivre, notamment les ODD, les prochains sommets sur le climat de la [29^{ème} Conférence des Nations Unies sur le changement climatique \(COP 29\)](#) et sur la biodiversité de la Conférence des Nations Unies sur la biodiversité (COP 16), le [Pacte pour l'avenir des Nations Unies](#), les négociations pour un [instrument international juridiquement contraignant sur la pollution par les plastiques](#), les négociations pour un [traité sur le droit au développement](#), et la nouvelle [Convention des Nations Unies sur la fiscalité](#). Il est essentiel d'aligner la gouvernance de l'investissement sur ces politiques pour garantir que l'investissement soit le moteur d'un véritable développement durable.

Table ronde : Processus de réforme du RDIE – accentuer la fragmentation ou renforcer la cohérence ?

Modérateur : Josef Ostřanský, Conseiller politique, IISD.

Intervenants : Thiago Lindolpho Chaves, avocat pour le Brésil, Unité des litiges de droit international (NUINT), Département des affaires internationales, Bureau du procureur général, Brésil ; Jane E. Yu, assistante du procureur général, Bureau du procureur général, Philippines ; Patience Okala, experte en investissement, Secrétariat de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) ; Yuanita Ruchyat, Responsable, Division de l'investissement, des services et de l'investissement, Direction de l'intégration des marchés, Département de la communauté économique de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), Secrétariat de l'ASEAN.

Les intervenants ont commencé par discuter des processus régionaux de réforme du règlement des différends en matière d'investissement, en se concentrant sur la ZLECAf et le programme de travail de l'ASEAN sur l'investissement. Le mécanisme de règlement des différends de la ZLECAf est toujours en cours de négociation, avec une adoption prévue en novembre 2024. L'ASEAN dispose de dispositions complètes en matière de RDIE, mais la réforme est lente en raison de la diversité de ses membres, ce qui complique l'obtention d'un consensus sur le RDIE.

Les intervenants ont également partagé leurs données d'expérience sur la réforme du RDIE menée à l'échelon national aux Philippines et au Brésil. Ils ont souligné la nécessité de trouver un équilibre entre les obligations des investisseurs et celles des États dans le cadre du RDIE, ainsi que les possibilités d'utiliser le groupe de travail du G20 sur l'investissement pour étudier le lien entre l'investissement et le développement durable. D'autres participants ont fait le point sur les processus de réforme du RDIE menés au sein d'institutions, notamment l'Accord de partenariat transpacifique global et progressiste, l'Organisation de coopération et de développement économiques et l'Organisation de coopération islamique. Le nombre croissant de demandes de RDIE liées à la fiscalité a également été évoqué.

La discussion a ensuite porté sur le [groupe de travail III de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international \(CNUDCI\) sur la réforme du RDIE](#). Les intervenants ont appelé ce processus à se concentrer sur la prévention des différends et le règlement des



différents entre États, afin de réduire les coûts et de redistribuer le pouvoir. La pertinence de la création d'un centre consultatif sur le règlement des différends en matière d'investissement international, tel que proposé par le groupe de travail III de la CNUDCI, a également été discutée. Les tensions liées à la réforme du RDIE en raison du nombre élevé de forums, ainsi que les complexités découlant des différents accords régionaux, ont été reconnues. La session s'est terminée en soulignant que le droit des États à régler, le [calcul des dommages](#) dans les affaires de RDIE et le financement par des tiers des demandes de RDIE, y compris par des fonds d'arbitrage et des cabinets d'avocats, sont des domaines de réforme essentiels sur lesquels il convient de se concentrer dans le cadre du GT III de la CNUDCI et d'autres processus multilatéraux et régionaux.

L'on a également souligné l'importance de concevoir des stratégies à la fois pour une réforme ambitieuse à long terme du RDIE et pour des mesures immédiates et spécifiques, telles que pour le calcul des dommages-intérêts, afin d'obtenir un impact à court terme et de conserver l'élan de la réforme.

Session interactive : Promouvoir les investissements durables pour les personnes et la planète

Facilitateurs : Lukas Schaugg, conseiller politique, IISD ; Dafina Atanasova, Responsables des affaires économiques, Section Accords d'investissement internationaux, ONU commerce et développement.

Cette session s'est concentrée sur la promotion des investissements durables, qui sont essentiels à l'action climatique et à une transition énergétique juste et équitable. L'approche dominante de la protection des investissements n'a pas réussi à attirer et à faciliter les investissements durables, et elle repose sur des hypothèses erronées. Pour lancer le débat, ONU commerce et développement a brièvement présenté le statu quo de la réforme des traités d'investissement et les tendances en matière de RDIE. Cet exposé a montré qu'en dépit d'efforts significatifs de réforme, la plupart des traités actuellement en vigueur sont encore des traités d'ancienne génération négociés au début des années 1990. Les traités d'investissement modernes ne remplacent pas les traités d'ancienne génération à un rythme suffisant, ce qui laisse beaucoup de travail aux décideurs politiques.

Les participants ont partagé leur vision de l'investissement durable et leurs points de vue sur la manière dont leurs pays le promeuvent et le facilitent. Ils ont identifié des domaines cibles pour la réforme de la gouvernance de l'investissement, notamment les politiques nationales sur l'investissement, les régimes incitatifs de l'investissement, les traités d'investissement et les mécanismes de règlement des différends.

Réfléchissant à qui la gouvernance de l'investissement devrait profiter en premier lieu, les réponses des participants étaient partagées entre les générations futures, les communautés locales et l'environnement. Délibérant sur les résultats que la gouvernance de l'investissement devrait rechercher, les participants ont identifié la réalisation des ODD, la résilience climatique, l'égalité des sexes, la bonne gouvernance et la responsabilité sociale des entreprises.



Cocktail d'information : Développements récents en matière de fiscalité internationale affectant l'investissement

Oratrice principale : Suranjali Tandon, professeure associée à l'Institut national des finances et de la politique publiques, Inde.

Ce cocktail d'information facultatif a mis en évidence divers développements internationaux en matière de fiscalité qui ont un impact sur le travail des décideurs en matière d'investissement, en s'appuyant sur le nouveau centre de l'IISD sur [les incitations fiscales et l'investissement durable](#) et sur les travaux croissants visant à aider les gouvernements à réformer les incitations fiscales pour le développement durable conformément à l'impôt minimum mondial (IMM).

Mme Tandon a d'abord présenté les dernières mises à jour sur l'IMM et ses implications pour les incitations à l'investissement, ainsi que les progrès réalisés en vue d'une [convention des Nations Unies sur la fiscalité](#). Les participants ont également été informés de l'augmentation des demandes de RDIE liées à la fiscalité et de ce que cela pourrait signifier pour le règlement des différends fiscaux à l'avenir. Elle a insisté sur le fait que les décideurs en matière d'investissement doivent participer à la conversation sur les incitations fiscales ; les changements dans les normes mondiales comme l'IMM modifient la nature de la concurrence en matière d'investissement, mais certaines agences de promotion de l'investissement ne connaissent pas vraiment les implications pour elles.

Mme Tandon a souligné l'importance d'inclure les responsables de la politique d'investissement dans les discussions sur la politique fiscale, en particulier sur les incitations fiscales, afin d'aider les pays à générer les investissements responsables nécessaires à la réalisation des objectifs en matière de développement durable et de climat.

Deuxième jour

jeudi 17 octobre

Table ronde : Cohérence dans la gouvernance des investissements et des droits humains – garantir une approche centrée sur l'humain

Modératrice : Florencia Sarmiento, IISD

Intervenants : Jose Ricardo Fuentes Cruz, Secrétaire général, Conseil national des investissements du Honduras ; Maria Andrea Echazu, Responsable des droits de l'homme, Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme ; Naa Lamle Orleans-Lindsay, Directrice de la division juridique et secrétaire du conseil d'administration, Centre de promotion des investissements du Ghana ; Daniel Uribe, Responsable du programme de développement durable et de changement climatique du South Centre (vidéo préenregistrée).

Les intervenants ont discuté de la relation entre la gouvernance des investissements et les droits humains, en se concentrant sur les normes du travail, la santé publique, l'égalité des sexes et le droit de réglementer. Ils ont examiné la manière dont une nouvelle génération



de traités, de lois et de contrats d'investissement évolue pour intégrer les droits humains. Les intervenants ont souligné que le régime économique international ne pouvait rester coupé des obligations en matière de droits humains et ont insisté sur la nécessité d'une interprétation systémique, en s'appuyant notamment sur la Convention de Vienne sur le droit des traités. Ils ont appelé à l'alignement des objectifs d'investissement sur les cadres relatifs aux droits humains et les lois sur le développement durable, notant que les instruments non contraignants, tels que les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, sont des étapes positives, mais qu'ils restent faibles lorsqu'ils sont confrontés aux obligations découlant des traités d'investissement.

Les intervenants ont mis en lumière l'expérience et les défis du Ghana en lien avec sa législation exigeant de tous les investisseurs qu'ils respectent les droits humains, y compris les défis liés au contrôle de la conformité et à la détermination de sanctions appropriées qui ne découragent pas pour autant l'investissement, en particulier pour les petites et moyennes entreprises (PME). Les participants ont également pris connaissance des efforts déployés par le Honduras pour intégrer l'égalité des sexes et les normes du travail dans les lois sur l'investissement et pour négocier des dispositions relatives aux droits humains dans les traités d'investissement. Les experts ont également abordé les contradictions entre les réglementations en matière de droits humains et d'investissement, ainsi que les difficultés liées à l'application de ces réglementations, étant donné que les cadres relatifs aux droits humains sont souvent ancrés dans des lois non contraignantes.

Les intervenants ont souligné deux défis majeurs dans la mise en œuvre des engagements en matière de droits humains dans les pays en développement : faire respecter la responsabilité des entreprises et garantir l'accès à des recours efficaces pour les communautés affectées par les projets d'investissement. S'ils ont souligné les progrès réalisés grâce à des cadres tels que la Directive européenne sur le devoir de vigilance des entreprises en matière de durabilité, les asymétries qui perdurent entre la capacité des investisseurs à poursuivre les États et l'absence de voies de recours pour les personnes et les communautés affectées par les investisseurs constituent un problème persistant.

Enfin, les intervenants se sont penchés sur les solutions permettant d'améliorer le respect des droits humains dans la gouvernance des investissements en renforçant, au niveau national, les lois, les institutions, la participation des communautés et les mécanismes de suivi et d'évaluation. D'autres solutions ont été suggérées, comme la formation continue et l'engagement des parties prenantes, en particulier pour les PME qui sont mal préparées à la mise en œuvre et au respect des exigences en matière de droits humains. Les intervenants ont conclu que le libellé des accords d'investissement ne doit pas affaiblir les normes en matière de droits humains.



Table ronde : Cohérence dans la gouvernance des investissements et du climat – assurer une transition énergétique juste

Modératrice : Nathalie Bernasconi-Osterwalder, IISD.

Intervenantes : Mariana Pinto Schmidt, conseillère juridique au département de l'investissement, des services et de l'économie numérique, Sous-secrétariat des relations économiques internationales, Chili ; Yetty Komalasari Dewi, professeure de droit économique, Universitas Indonesia ; Dafina Atanasova, ONU commerce et développement ; et Christina Pak, conseillère principale et cheffe d'équipe, droit et réforme des politiques, Banque asiatique de développement.

Les intervenantes ont exploré la relation entre l'action climatique et le développement économique, en se concentrant sur le lien entre les investissements dans les énergies renouvelables, les efforts de décarbonisation et les ambitions d'industrialisation dans les pays en développement. Les risques posés par le système obsolète de RDIE était l'un des thèmes centraux de la discussion, ainsi que les clauses dites « de caducité » dans les anciens traités d'investissement et la façon dont elles entravent les efforts de transition énergétique et les politiques climatiques des pays.

Les participants ont également pris connaissance des données d'expérience du Chili et de l'Indonésie sur ces questions. La discussion a mis en évidence le rôle des stratégies nationales en matière d'investissement étranger, notamment en ce qui concerne les minéraux critiques, dans les transitions énergétiques des pays et pour influencer leurs négociations des traités d'investissement. Les intervenantes ont également discuté de l'expérience des pays dans la gestion des risques posés par les recours en RDIE en ce qui concerne les investissements étrangers dans le secteur des énergies renouvelables. Elles ont abordé les implications de ces questions pour la définition d'objectifs ambitieux en matière de transition énergétique.

Les intervenantes ont abordé les défis auxquels les pays en développement sont confrontés en ce qui concerne les affaires de RDIE dans le domaine des combustibles fossiles et de l'exploitation minière, qui constituent un obstacle à la transition énergétique et à la protection de l'environnement dans les pays disposant de réserves de minéraux critiques. En outre, Les intervenantes ont discuté de la façon dont les institutions de financement du développement, telles que la Banque asiatique de développement, abordent l'intégration des normes environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) dans les projets d'investissement. Elles ont noté que les interventions politiques et les programmes d'assistance technique peuvent jouer un rôle clé dans ce domaine.

Les intervenantes ont souligné qu'il était essentiel de réformer l'environnement local de l'investissement pour attirer les bons investissements et assurer la cohérence entre ces engagements et les objectifs de développement du pays d'accueil. Elles ont appelé au renforcement des partenariats entre les gouvernements, les banques de développement et le secteur privé afin de garantir que les cadres d'investissement favorisent les transitions énergétiques et l'industrialisation durables. Elles ont exploré l'idée d'exclure du champ d'application de la protection des investissements des mesures spécifiques, telles que les mesures gouvernementales de lutte contre le changement climatique ou les investissements



dans les combustibles fossiles. Dans le même temps, elles ont souligné que ces exclusions ne sont qu'un outil de réforme viable parmi d'autres et qu'elles ne peuvent pas résoudre à elles seules tous les problèmes de gouvernance de l'investissement auxquels les États sont confrontés.

Session en petits groupes : Repenser les traités d'investissements – un agenda positif pour les futurs traités

Facilitateur : Josef Ostřanský, IISD.

Cette session s'est concentrée sur l'élaboration d'un [agenda prospectif pour les traités d'investissement](#), les participants étant chargés de réfléchir à ce qu'un modèle alternatif de traités d'investissement pourrait aborder et aux types d'outils qu'il pourrait utiliser.

Au cours de la session, les participants ont réfléchi aux questions les plus urgentes en matière de politique d'investissement dans leurs pays respectifs. Différentes préoccupations politiques ont été identifiées, allant du non-respect des lois nationales par les investisseurs à l'absence d'institutions capables de faire appliquer ces lois de manière efficace, en passant par l'implication de multiples acteurs et procédures qui aboutissent souvent à des cadres juridiques fragmentés, qui peuvent être inefficaces et difficiles à comprendre. Les solutions proposées comprenaient la numérisation des procédures et la simplification de la gestion des investissements.

Ensuite, les participants ont évalué si les traités pouvaient jouer un rôle dans la résolution de ces problèmes. Certains ont fait valoir que la nature spécifique des incitations à l'investissement fait qu'il est difficile pour les traités d'aborder ces questions de manière exhaustive. Toutefois, les participants ont identifié plusieurs domaines dans lesquels les traités pourraient jouer un rôle. L'un de ces domaines consiste à définir clairement les obligations des États et des investisseurs. Ainsi, les traités peuvent contribuer à créer des environnements réglementaires plus prévisibles et plus stables. Il a également été suggéré d'intégrer des obligations de transparence dans les traités, afin de garantir que les procédures d'investissement soient plus ouvertes, plus prévisibles et plus accessibles. Enfin, la discussion a mis en évidence le rôle que peuvent jouer les traités dans la prévention des différends. Les traités multilatéraux pourraient établir des mécanismes permettant d'aborder et de résoudre les différends à un stade plus précoce, avant qu'ils ne donnent lieu à un arbitrage formel, réduisant ainsi le nombre d'affaires de RDIE coûteuses.

À la fin de cette session, les participants ont été informés de la prochaine consultation publique de l'IISD sur les préoccupations politiques à aborder dans les futurs traités d'investissement, ainsi que des nouvelles étapes de notre processus de collaboration en vue d'un modèle de traité d'investissement 2.0.



Table ronde : Cohérence entre l'investissement et la gouvernance fiscale – réévaluer les incitations à l'investissement

Modératrice : Alexandra Readhead, Directrice, Fiscalité et dette souveraine, IISD.

Intervenants : Vanessa Asivo, juriste fiscaliste, Commission des recettes publiques, Papouasie-Nouvelle-Guinée ; Mark Aure, directeur exécutif, Centre national de recherche fiscale, Philippines ; Florence Motoa, directrice générale des services juridiques et administratifs, Société nationale de développement du Lesotho, Lesotho ; et Suranjali Tandon, Institut national des finances publiques et de la politique, Inde.

Les intervenants ont mis en lumière les outils et les approches pratiques adoptés par les pays pour rationaliser leur utilisation des incitations fiscales en faveur de l'investissement durable. Les intervenants ont noté que les incitations fiscales ont parfois conduit à des pertes de recettes significatives sans les retours sur investissement escomptés dans différents secteurs. Cependant, les pays peuvent profiter de l'élan créé par l'introduction de l'[IMM](#) pour réévaluer la nécessité commerciale de leurs régimes d'incitations fiscales, car l'IMM pourrait rendre certaines incitations fiscales inefficaces en tant qu'outil de promotion de l'investissement.

Les intervenants ont examiné les processus de réforme des incitations à l'investissement sur la base des données d'expérience des Philippines, du Panama et de l'Équateur. Ils ont dressé la liste des défis à relever pour rendre les régimes d'incitation compatibles avec l'IMM afin de minimiser les pertes de recettes inutiles. Une première étape importante de ce processus consiste à identifier les incitations qui seront les plus touchées par l'IMM. La codification des incitations dans une loi unique est bénéfique pour les investisseurs car elle permet de savoir clairement quelles sont les incitations disponibles, tout en comblant les lacunes potentielles qui entraînent des fuites de recettes de l'État.

L'accent a été mis sur une approche prudente des [zones économiques spéciales \(ZES\)](#), conformément aux leçons tirées des expériences passées dans d'autres pays en développement. Les intervenants ont également discuté de la possibilité de réévaluer les engagements en matière de fiscalité et d'investissement en utilisant ce que l'on appelle des « clauses de caducité ». Certains ont fait part de leur expérience liée à la suppression d'incitations, notamment dans les ZES, suscitée par l'absence de preuves claires de leur capacité à attirer les investissements ou à améliorer les performances de la main-d'œuvre.

Les intervenants ont souligné l'intérêt pour les États d'analyser les recettes auxquelles ils ont renoncé afin d'évaluer le coût réel des incitations, ainsi que l'impact de ces dernières sur l'investissement durable. Il a été noté que les pays doivent adopter une vision holistique de leur environnement économique et veiller à ce que les incitations à l'investissement soient conçues pour promouvoir un développement durable à long terme plutôt que des gains à court terme. Les intervenants ont encouragé une approche collaborative entre les agences gouvernementales (en particulier entre les responsables des politiques fiscales et de l'investissement), les investisseurs et les autres parties prenantes afin de garantir une utilisation stratégique des incitations.



Troisième jour

vendredi 18 octobre

Discussions facultatives au petit-déjeuner : Les incitations à l'investissement et leurs alternatives

Cette session du petit-déjeuner a examiné l'utilisation généralisée des incitations fiscales dans la promotion des investissements et la nécessité croissante de réévaluer leur efficacité. Malgré des débats de longue date sur leur impact économique, les incitations fiscales continuent d'être une stratégie de choix pour les gouvernements qui tentent d'attirer les investissements. Les participants ont discuté des pressions qui motivent cette dépendance, notamment la nécessité de faire face à des risques perçus comme élevés dans les pays en développement, où les investisseurs ont souvent besoin d'assurances supplémentaires, telles que les ZES, pour être confiants dans l'environnement d'investissement.

Les participants ont également noté que les incitations sont souvent intégrées dans plusieurs lois, ce qui crée une attente politique selon laquelle elles feront toujours partie des négociations sur l'investissement, tandis que les agences de promotion de l'investissement peinent à s'assurer que les investisseurs respectent leurs engagements.

S'agissant des alternatives, les participants ont souligné l'importance de résister à la pression d'accorder des incitations lorsqu'elles ne constituent pas un facteur critique pour les investisseurs. Au lieu de cela, les gouvernements pourraient se concentrer sur des mesures de facilitation de l'investissement et offrir une réglementation plus prévisible et plus transparente. La numérisation des processus administratifs pourrait constituer une étape clé pour réduire la bureaucratie et garantir que les négociations politiques ne nuisent pas à la cohérence des politiques.

Table ronde : Repenser les lois sur l'investissement pour promouvoir les objectifs politiques des pays

Modérateur : Makane Mbengue Moïse, professeur de droit international, Faculté de droit, Université de Genève.

Intervenants : Feruzbek Kurbonov, chef de la division du soutien juridique international, département juridique, ministère des Investissements, de l'Industrie et du Commerce de la République d'Ouzbékistan, Ouzbékistan ; Suzy H. Nikiéma, IISD ; Angela Pretorius, directrice adjointe, politique d'investissement, ministère de l'Industrialisation et du Commerce, Namibie ; et Myriam Ben Rhayem, directrice adjointe, département des accords et différends en matière d'investissement international, ministère de l'Économie et de la Planification, Tunisie.

Les intervenants ont discuté de l'utilisation et des fonctions des lois nationales sur l'investissement, et ont évalué les fonctions qui peuvent contribuer à rendre la gouvernance nationale de l'investissement plus cohérente et à soutenir les efforts de développement durable des pays.



La discussion a commencé par souligner que les lois nationales sur l'investissement sont souvent négligées dans les discussions sur les réformes de la gouvernance de l'investissement. L'IISD a présenté son rapport de 2023, *Repenser les lois nationales sur l'investissement*, qui met en lumière les importants risques que posent ces lois, mais aussi leur capacité potentielle à promouvoir l'investissement durable si elles sont conçues correctement.

Le rapport analyse 70 lois nationales sur l'investissement, identifiant sept fonctions essentielles que ces lois remplissent aujourd'hui : régir l'admission et l'approbation de nouveaux investissements étrangers, octroyer et gérer les incitations à l'investissement, faciliter l'investissement, garantir la protection juridique de l'investissement, établir et/ou spécifier un système de gestion des différends entre investisseurs et États, spécifier les obligations et les responsabilités des investisseurs, et assurer le suivi et la surveillance de l'investissement.

Les réformes des lois nationales sur l'investissement en cours en Tunisie, en Ouzbékistan et en Namibie ont été examinées, en se concentrant sur leurs différentes approches et sur les défis qu'elles doivent relever pour atteindre leur objectif commun d'attirer des investissements durables. Les discussions ont mis en évidence la complexité de l'élaboration de dispositions relatives aux différends entre investisseurs et États dans le cadre d'une loi sur l'investissement, ainsi que les défis posés par la réforme des incitations à l'investissement. En outre, les possibilités et les difficultés liées à la consultation du secteur privé sur les changements institutionnels relatifs à l'investissement étranger ont été évoquées. Les intervenants ont noté une tendance parmi les pays en développement à couvrir la plupart ou toutes les fonctions identifiées par le rapport de l'IISD, avertissant que cette approche peut conduire à des processus de révision et à des textes longs et complexes.

Les participants ont discuté des risques liés à certaines fonctions souvent incluses dans les lois actuelles sur l'investissement, telles que la gestion des différends entre investisseurs et États par l'octroi du consentement direct au RDIE. Ils ont également souligné la nécessité de fournir des orientations supplémentaires quant à la conception de certaines fonctions, telles que le suivi et la surveillance des investissements.

Le débat s'est conclu par un appel à étudier les raisons politiques qui sous-tendent l'élaboration des lois sur l'investissement et l'importance de définir clairement les fonctions prévues afin d'éviter des champs d'application trop larges et des approches risquées qui pourraient compliquer la mise en œuvre. D'aucuns ont souligné la nécessité de bien concevoir les lois nationales sur l'investissement, en se concentrant sur les fonctions qui ajoutent de la cohérence et de la valeur aux réglementations nationales existantes, tout en reflétant les priorités nationales afin de soutenir efficacement le développement durable.

À la fin, les participants ont voté pour identifier trois fonctions des lois sur l'investissement qui revêtent une importance particulière pour eux et auxquelles l'IISD accordera la priorité dans les recherches et les orientations politiques à venir sur les lois nationales sur l'investissement.



Table ronde : Repenser les contrats d'investissements – un nouvel outil pour la gouvernance des investissements ?

Modérateur : Lukas Schaugg, IISD.

Intervenants : Margie-Lys Jaime Ramirez, directrice du bureau d'arbitrage des investissements du ministère de l'Économie et des Finances de Panama, Panama ; Banele Jele, expert en promotion des investissements, secrétariat du marché commun de l'Afrique orientale et australe ; Vanessa Medina Cruz, direction de la gestion stratégique des investissements, ministère de la Production, du Commerce, des Affaires étrangères, des Investissements et de la Pêche, Équateur ; et Elyjean Portoza, directrice du service juridique et de la conformité, Conseil de l'investissement des Philippines, Philippines.

Les intervenants ont examiné le rôle des contrats d'investissement dans le rééquilibrage de la dynamique du pouvoir entre les gouvernements et les investisseurs en se basant sur les données d'expérience des Philippines, du Panama et de l'Équateur. L'accent a été mis sur une approche prudente, axée sur la prévention des différends inutiles. Il a été noté que les pays travaillent souvent avec des contrats obsolètes, ce qui augmente le risque de conflits. L'élaboration de contrats types pourrait permettre de renforcer les capacités des négociateurs en leur fournissant des dispositions normalisées. Les intervenants ont réfléchi aux pressions exercées par les négociations en cours et à la nécessité d'aborder les problèmes de gouvernance découlant de stratégies de négociation incohérentes.

Les intervenants se sont accordés sur les risques que crée l'absence d'une approche cohérente des négociations contractuelles, notant que de nombreux contrats remontent au début des années 1990 et sont basés sur des lois obsolètes sur lesquelles les investisseurs cherchent à s'appuyer pour obtenir des privilèges. Les intervenants ont également discuté des différentes approches nationales de la gouvernance des contrats d'investissement, en particulier dans les secteurs de l'exploitation minière et des énergies renouvelables. L'implication de différentes agences dans la gestion des contrats a créé des lacunes en matière de suivi, soulignant la nécessité de clarifier les rôles des parties prenantes et les calendriers.

Les intervenants se sont ensuite penchés sur les travaux du groupe de travail sur les contrats d'investissement internationaux de l'Institut international pour l'unification du droit privé et de la Chambre de commerce internationale, qui vise à élaborer un instrument juridique non contraignant comprenant des principes directeurs, des dispositions contractuelles types et un commentaire pour les contrats entre investisseurs et États. Si le groupe de travail cherche à prendre en compte l'évolution du droit général de l'investissement, en mettant l'accent sur la responsabilité sociale des entreprises et la durabilité, il examine également les dispositions qui risquent de restreindre l'espace réglementaire, notamment les clauses de stabilisation et d'adaptation, les clauses de sauvegarde, ainsi que le règlement des différends.

Certains ont estimé qu'un instrument juridique non contraignant, aux échelons national, régional et international, pourrait profiter aux pays en développement qui ne disposent pas de lignes directrices nationales claires. Toutefois, d'autres se sont dits préoccupés par l'introduction potentielle de protections similaires à celles d'un traité dans les contrats d'investissement types, ce qui pourrait nuire à l'esprit des réformes en cours. La discussion



sur les clauses de stabilisation a mis en évidence la nécessité d'une approche équilibrée compte tenu des problèmes de gouvernance que posent ces clauses. D'aucuns ont souligné que certains pays limitent déjà l'utilisation des clauses de stabilisation à des délais spécifiques courts et à des conditions fiscales restreintes. Les intervenants ont également identifié les clauses de stabilisation dans les contrats d'investissement hérités du passé comme une question politique distincte dans les initiatives de réforme au niveau national.

Les participants se sont fait l'écho de ces préoccupations, soulignant l'importance de veiller à ce que tout contrat type favorise l'investissement durable, prenne comme point de départ les progrès réalisés dans la réforme de la gouvernance internationale et soit élaboré dans le cadre d'un processus inclusif avec la contribution des États membres et de toutes les parties prenantes concernées par les négociations des contrats d'investissement.

Session plénière : Outil pratique pour renforcer la cohérence horizontale entre les domaines politiques

Facilitateurs : Makane Mbengue Moïse, Université de Genève, Suzy Nikiéma, IISD.

La dernière session du FPI 2024 a consisté en une discussion engageante et approfondie sur le projet de boîte à outils de Manille 2024 sur la cohérence horizontale, qui avait été fournie à tous les participants avant l'événement.

La boîte à outils de Manille 2024 est un outil de cartographie interne destiné à être utilisé en coordination avec les responsables gouvernementaux concernés. Il vise à aider la communauté du FPI à aligner les traités, les lois et les contrats d'investissement des États sur leurs engagements et obligations internationaux en matière de développement durable dans les domaines du changement climatique, de la protection de l'environnement et des droits humains. Plus précisément, il permettra aux pays d'identifier les instruments et engagements internationaux pertinents, d'analyser les domaines de convergence et de divergence entre ces engagements et leurs cadres de gouvernance de l'investissement, aboutissant ainsi à une prise de décision plus éclairée.

Les discussions en petits groupes et en séance plénière ont permis aux participants d'examiner l'approche en deux étapes que la boîte à outils propose, et de formuler des commentaires sur son contenu et son format. En abordant les défis potentiels de la mise en œuvre, ils ont suggéré des méthodes pour transposer au niveau national l'outil, communiquer à son sujet et l'appliquer au sein des départements gouvernementaux concernés. L'on a également insisté sur l'utilisation complémentaire de la boîte à outils de Panama sur la cohérence institutionnelle et de la boîte à outils à venir.

Les réactions et les réflexions formulées seront intégrées dans la version finale de la boîte à outils, qui sera publiée et diffusée auprès de la communauté du FPI. Les participants ont convenu de réexaminer la mise en œuvre de la boîte à outils et son impact sur l'avancement de la cohérence des politiques dans la gouvernance de leurs investissements au cours des prochaines années.



Cérémonie de clôture

Après la session sur la boîte à outils, Suzy Nikiéma, au nom de l'IISD, a annoncé les activités à venir pour maintenir la communauté du FPI engagée jusqu'à la prochaine édition du FPI et soutenir la mise en œuvre de l'[Agenda d'Abuja 2022 pour la cohérence](#), de la [boîte à outils de Panama 2023 pour la cohérence institutionnelle](#) et de la boîte à outils de Manille 2024 pour la cohérence horizontale.

Suzy a ensuite remercié l'État hôte, les organisations partenaires, les membres du comité directeur du FPI 2024, les orateurs principaux, les intervenants, les modérateurs, les participants et l'équipe de l'investissement de l'IISD pour leurs contributions au succès de l'événement.

Au nom du Conseil d'investissement des Philippines, Elyjean Portoza a exprimé sa gratitude pour le succès du FPI 2024 et a reconnu les efforts remarquables de l'équipe du Conseil d'investissement et de tous ceux qui ont participé à l'organisation de l'événement.

© 2024 International Institute for Sustainable Development
Publié par l'Institut international du développement durable

Cette publication est sous licence [Creative Commons Attribution-NonCommercial-ShareAlike 4.0 International License](https://creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/4.0/).

L'INSTITUT INTERNATIONAL DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'Institut international pour le développement durable (IISD) est un groupe de réflexion indépendant, plusieurs fois récompensé, qui travaille à la création accélérée de solutions en faveur de la stabilité du climat, d'une gestion durable des ressources et d'économies équitables. Notre travail vise à inspirer de meilleures décisions et à déclencher des actions significatives pour accompagner les populations et la planète dans la voie de la prospérité. Nous mettons en avant les réalisations qui sont possibles lorsque les gouvernements, les entreprises, les organisations à but non lucratif et les communautés unissent leurs efforts. Plus de 200 collaborateurs travaillent pour l'IISD, originaires du monde entier et rassemblant des compétences dans de nombreuses disciplines. Depuis ses bureaux implantés au Winnipeg, Ottawa et Toronto et en Genève, l'IISD grâce à son travail a un impact sur la vie des habitants de plus de 100 pays.

L'IISD est un organisme de bienfaisance enregistré au Canada, et visé par l'alinéa 501(c)(3) de l'*Internal Revenue Code* des États-Unis. Il bénéficie de subventions de fonctionnement de base de la province du Manitoba. En outre, des fonds de projets lui sont accordés par divers gouvernements, tant au Canada qu'à l'étranger, des organismes des Nations Unies, des fondations, le secteur privé et des particuliers.

Siège

111 Lombard Avenue, Suite 325
Winnipeg, Manitoba
Canada R3B 0T4

Tel: +1 (204) 958-7700

Website: iisd.org

X: [@IISD_news](https://twitter.com/IISD_news)



iisd.org